

Fonds Spitzer

Le Fonds Spitzer soutient les démarches d'entretien et de mise à jour (dont la numérisation) d'archives ou de collections dépendant de l'Université de Genève. Il apporte son soutien aux revues scientifiques, culturelles et éducatives produites par des instances de la communauté universitaire et/ou des associations universitaires visant à la promotion de l'œuvre de savants genevois.

Les requêtes au Fonds Spitzer doivent être adressées, en format électronique et en un seul fichier pdf, à l'adresse suivante :

fonds-general@unige.ch

Le dossier de requête au Fonds Spitzer doit comporter les éléments suivants :

1. Une lettre de présentation générale de la nature de la requête, émanant du/de la responsable de l'instance ou de l'association impliquée.
2. Une lettre d'appui d'un-e doyen-ne (ou de plusieurs-e-s doyen-ne-s) de l'Université de Genève.
3. Pour le soutien aux démarches d'entretien ou de mise à jour d'archives ou collections, le dossier de requête devra comporter :
 - * Une présentation de la nature du projet justifiant la demande du subside.
 - * Une indication de la durée de réalisation du projet.
 - * Un budget détaillé de l'ensemble des composantes du projet.
 - * Une indication des autres sources de financement sollicitées.
4. Pour le soutien aux revues scientifiques ou culturelles, le dossier de requête devra comporter :
 - * Une présentation de la nature de la revue, de son histoire, de l'état de son impact et de sa diffusion.
 - * Une présentation de la composition et du mode de fonctionnement de la structure en charge et/ou en soutien de la revue.
 - * Un plan de travail, en principe pour une durée de trois ans, incluant un budget annuel pouvant inclure, outre une participation aux frais d'éditions proprement dits, le soutien aux réunions scientifiques préparatoires et aux frais de gestion de dispositifs de diffusion et promotion (dont le sites web)
 - * Une indication des autres sources de financement sollicitées.